

22 mar 2019 -16:53

Appartient à [Conseil des ministres du 22 mars 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : approbation des engagements 2019 en matière de politique de siège
- Economie :
 - six contributions internationales (EURAMET, ILAC, OIML, EMPIRE, OEB, BIE)
 - attribution de quatre marchés publics (licences Blaise, développeur Java, application My Entreprise, services d'agence de voyages)
- Coopération au développement : engagement de onze contributions volontaires à différentes organisations
- Sécurité et Intérieur :
 - contrat de renouvellement de licences informatiques
 - mise à disposition de profils ICT
 - engagements provisionnels pour la sécurité civile et l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace
 - attribution d'un marché public relatif à l'organisation logistique de dix événements dans le cadre du projet européen "European Strategic Communications Network" (ESCN)
- Affaires sociales : contrat de maintenance de l'environnement "VMWARE & Maintenance" et support de la configuration documentum
- Budget : état estimatif de FAP et EPROC
- Fonction publique : trois dossiers pour la Direction générale Persopoint et la Direction générale Recrutement et Développement
- Politique scientifique :

- contribution belge aux budgets 2019 de l'European Southern Observatory (ESO)
- contribution belge aux budgets 2019 de l'European Molecular Biology Conference (EMBC) et de l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL)

- Mobilité : quatre dossiers ICT
- Mer du Nord : paiement de la contribution 2019 de la Belgique à l'Organisation maritime internationale (OMI)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>